



## AVIS DE PROMULGATION

### **RÈGLEMENT NUMÉRO 931-26 DÉCRÉTANT UN MODE DE TARIFICATION POUR LE FINANCEMENT DES TRAVAUX DE NETTOYAGE ET D'ENTRETIEN DU COURS D'EAU BRANCHE 5 DE LA RIVIÈRE BARBUE, RÉPARTITION FINALE**

AVIS est par la présente donné, par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité d'Ange-Gardien, qu'à sa séance ordinaire du 11 mai 2026, le conseil municipal a adopté le règlement numéro 931-26 décrétant un mode de tarification pour le financement des travaux de nettoyage et d'entretien du cours d'eau Branche 5 de la Rivière Barbue, répartition finale.

Toute personne intéressée peut consulter ce règlement au bureau municipal aux heures habituelles d'ouverture soit du lundi au jeudi de 8 h 30 à 16 h et le vendredi de 8 h 30 à 12 h 30.

Donné à Ange-Gardien ce 19 mai 2026.

La directrice générale et greffière-trésorière,

Brigitte Vachon